



Questions/réponses et remarques AG 2017

1 – En cours de séance

Alevinage :

Question : Quelle était la taille des brochets alevinés ?

Réponse J Gaudin : Les pisciculteurs ne peuvent vider leurs étangs que tous les 2 ans.

Au bout de 2 ans, un brochet atteint la taille de 40 à 50 cms.

Donc cette année la plupart des brochets alevinés faisaient cette taille.

Question : Opération truites à l'étang de la Filée cette année ?

Réponse J Gaudin : Non, erreur dans la plaquette.

Il y aura un concours mouche le 08/04/17.

Bilan financier :

Concernant le sujet des ventes de cartes chez Halieutica, Serge Savariau s'est engagé avec R Benoit le 1^{er} mars à traiter le problème urgemment.

Cartes :

Question : A partir de 2018, comment feront ceux qui ne disposent pas d'un accès internet ?

Réponse B Le Claire : ils devront se rendre chez un dépositaire.

Question : Les dépositaires seront-ils tous dotés d'un ordinateur permettant de délivrer des cartes ?

Réponse B Le Claire : oui.

Question : Les cartes sur smartphone sont-elles valables ?

Réponse M Becker : oui.

Question : Pourquoi la baisse des ventes de cartes GN est-elle supérieure à la baisse départementale ?

Réponse B Le Claire : 1 dépositaire n'a pas joué le jeu. Sans ce problème nous serions au niveau départemental.

Garderie :

J Gaudin : chaque PV fait l'objet d'un envoi recommandé au procureur de la République.

Un recommandé coûte 11€ multipliés par une cinquantaine de PV, cela représente une belle somme au final.

De plus, le produit des amendes est intégralement encaissé par la fédération départementale.

Question : Quelles sont les principales infractions commises ?

Réponse D Rondineau :

1 - pêche sans carte.

2 - nombre de cannes non respecté.

3 - abandon de poste (cannes à l'eau sans pêcheur à proximité).

Question : Comment devenir garde de pêche ?

Réponse D Rondineau :

1 – formation initiale de 3 jours à la fédération départementale : déontologie, relations avec les pêcheurs, mise en pratique sur le terrain.

2 – prestation de serment.



Question : Ne pourrait-on pas déterminer une distance fixe entre les cannes d'un pêcheur (pour éviter que certains ne prennent trop de place) ?

Réponse D Rondineau : ce n'est pas prévu pour le moment. C'est une question de bon sens.

Question : Quel est le montant des amendes ?

Réponse D Rondineau : il existe plusieurs classes de contraventions. Une pêche sans carte coûte environ 200€.

Remarque JC Grignard : la fédération départementale devrait communiquer sur l'obligation d'avoir une carte de pêche pour pêcher en eau douce. Par manque d'information, beaucoup de jeunes pêchent sans carte.

Remarque Serge Savariau : la fédération départementale s'est portée partie civile dans toutes les infractions relatives à la pêche de la civelle.

Baux de pêche :

Serge Savariau : jusqu'à présent la fédération départementale prenait en charge le paiement des baux de pêche du domaine public. A partir de 2017, elle prendra également en charge le paiement des baux de pêche du domaine privé.

Collectif carpes :

Serge Savariau fait partie du club no-kill 44/85. Il propose un rapprochement entre ce club et le collectif de la GN notamment pour des opérations de nettoyage.

Collectif carnassiers :

Question : afin de pouvoir participer aux journées float-tube, un prêt de float-tube est-il envisageable ?

Réponse M Becker : cela semble difficile à mettre en place notamment en raison d'un problème d'assurance.



2 – Débat questions/réponses

Manu Décathlon : remercie la GN pour sa participation aux ateliers mis en place par Décathlon.

Question : le pseudorasbora ou goujon asiatique représente-t-il un danger halieutique ?

Réponse M Becker : il est présent en France depuis une vingtaine d'années mais on en parle surtout depuis 2 ans environ. Il est présent dans les zones de marais principalement. Les études menées jusqu'à présent ne permettent pas de conclure que ce poisson est invasif et constitue une menace pour l'écosystème.

Complément O Affiliée : le gobie qui arrive par le nord et l'est de la France pourrait également constituer un risque.

Question : Combien y a-t-il de pêcheurs pro en Erdre ?

Réponse J Gaudin : ne connaît pas la réponse. Après recherche, la réponse sera publiée sur le site internet de la GN.

Question : Comme pour les carnassiers cette année, n'est-il pas possible d'augmenter la taille des truites fario à 30 cms ?

Réponse Serge Savariau : l'association régionale des Pays de la Loire (qui regroupe 5 fédérations départementales dont le 44) étudie la question.

Question : Est-ce que la GN communique sur le respect de la propreté des emplacements de pêche ?

Réponse J Gaudin : oui, communication sur le site internet notamment pour la Boire de Mauve où il y a beaucoup de problèmes de déchets.

Question : Est-il possible de connaître les endroits et quantités alevinés ?

Réponse J Gaudin : les quantités sont publiées sur le site internet mais pas les dates d'alevinage.

Serge Savariau annonce à l'Assemblée que les cartes handicapés vont faire l'objet d'une prise en charge par la fédération départementale à hauteur de 25,20€ et de l'AAPPMA à hauteur de 15€.